



Carte cofinoga détournée par un enfant

Par **axelE**, le **25/02/2014** à **12:55**

Bonjour,
J'ai une question relative au fonctionnement des comptes/cartes de crédit renouvelable.
Un ami à vu sa carte cofinoga détournée par un des ses enfants. Je ne doute pas qu'il ne puisse recouvrir les somme puisque la faute lourde sera retenue.
Néanmoins je me demande si le paiement des interêts peut être éludée? Si le consentement au crédit est constitué en l'espèce? Je ne connais pas du tout le fonctionnement de ces contrats
axel.

Par **moisse**, le **25/02/2014** à **18:48**

Bonjour,
[citation]Je ne doute pas qu'il ne puisse recouvrir les somme puisque la faute lourde sera retenue. [/citation]
Exprimé autrement, cela veut dire quoi exactement ?
La carte en question est une carte de crédit. Au départ cet établissement représentait la filiale financière d'un important groupe de grands magasins et destinée à sa clientèle.
Depuis c'est une carte de crédit comme une autre, avec un code, qui permet de payer ses achats au comptant ou à crédit, qui permet des retraits d'argent dans plusieurs réseaux bancaires.
C'est une carte à code, et toute utilisation demande la fourniture du code secret.